

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	17 ^{ème}
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2025
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	Département de philosophie
Filière de formation concernée	Licence, master et préparation aux concours
Laboratoire de Recherche de rattachement	SPH
Date limite d'envoi des dossiers	1^{ER} Juillet 2025 à 17h Envoi des dossiers par voie dématérialisée : https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita_fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attaché·es temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régi·es par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attaché·es temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté·e aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiant·es, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

L'ATER recruté(e) sera appelé à assurer un service complet en philosophie antique dans le cadre des enseignements/TD de 1^{ère}, 2^e et 3^e année de licence de philosophie. Il pourra également assurer un séminaire de recherches en philosophie antique dans le master *Recherches Philosophiques*. Il devra donc avoir une spécialisation en philosophie antique (Les présocratiques, Platon, Aristote, cynisme ancien, les philosophies hellénistiques)

Activité de recherche :

Rattaché à l'équipe de recherches SPH. Il pourra ainsi participer aux séminaires et colloques qu'elle organise.

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT
D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche